

Fiche action 1

Thème de la contractualisation :

PREMIER ACCUEIL SOCIAL INCONDITIONNEL DE PROXIMITE

Groupe thématique : Travail social

Mesure : Accès aux droits (ligne 12)

Intitulé de l'action : **Généralisation du 1^{er} accueil social inconditionnel** : Mise en place du réseau des acteurs sociaux, création d'un portail d'information.

Description de l'action : Dans le cadre du plan de lutte contre la précarité, voté par l'Assemblée de Corse, en mars 2017, le non recours aux droits a été identifié comme un facteur aggravant de précarité et pauvreté.

La Collectivité s'est ainsi engagée dans une offre de coordination des acteurs à co-construire avec eux afin :

- D'identifier les leviers de lutte contre le non recours aux droits,
- De construire les outils nécessaires aux acteurs afin de mieux travailler ensemble, de mieux coordonner les actions, de rendre l'offre sociale plus lisible, de faire de chaque partenaire un relais sur le territoire de l'offre social existante dans le cadre d'un fonctionnement en réseau.

Dans ce contexte, la conférence des acteurs sociaux du 22 octobre a réuni les partenaires institutionnels et associatifs, afin de définir des objectifs stratégiques convergents. C'est ainsi que les 160 participants ont travaillé sur la définition d'axes communs, mettant en exergue une volonté partagée de travailler en plus étroite collaboration.

Le comité de pilotage, installé le 14 mars 2019, a permis de déterminer les actions prioritaires assignées au réseau :

- l'élaboration d'un annuaire des ressources sociale sur l'ensemble du territoire
- l'intégration de cet annuaire dans un portail d'information dédié, qui permettra d'associer des web services, des canaux de contact

Le portail d'information, en réunissant en un seul point, l'information documentaire, les référents de chaque dispositif, la localisation et les horaires d'accueil de tous les partenaires constituera un outil majeur pour une meilleure connaissance de l'offre sociale, et de coordination des acteurs en vue de l'accès aux droits des usagers.

A ce stade, la Collectivité a déjà réalisé et mis à disposition une première brique préfigurant pour partie les fonctionnalités du portail, à travers l'application SIG.

Cette application Web cartographique, est le premier outil, permettant de visualiser l'ensemble de l'offre de service social et médicosocial de la Collectivité de Corse.

D'utilisation grand public ou à destination des partenaires, elle permet d'identifier très simplement, l'ensemble des points d'implantation des accueils et services (sites, antennes ainsi que les 43 permanences proposées sur les territoires...). Elle offre également une présentation synthétique des dispositifs portés sur les territoires et indique un certain nombre d'informations pratiques (horaires, adresses), tout en permettant de géo localiser et visualiser l'ensemble des bâtiments d'accueil.

Le volet cartographique permet notamment de travailler en vision prospective sur les notions de chrono distance et d'identifier les zones blanches ou les zones distantes à plus de 30 min d'un accueil social.

L'expertise de l'offre existante, et l'identification des zones non couvertes, permettra de dessiner les périmètres d'une offre à venir, de travailler, sur la base de chrono distances à l'élaboration d'une cartographie permettant à terme de placer tout accueil social de proximité à moins de 30 minutes de tout habitant (accueil CdC, CCAS ou CCIAS, relais mairie ou associatif, maison des services au public).

Le portail d'information du réseau des acteurs aura pour vocation d'intégrer cette première brique et ses fonctionnalités, d'élargir cette offre à l'ensemble des partenaires, de recenser l'ensemble des dispositifs existants et les personnes référentes sur chacun afin de permettre, après formation, aux acteurs de terrain de constituer un premier relais d'accueil social pour l'utilisateur.

Date de mise en place de l'action : 14 mars 2019 (installation du comité de pilotage, services déconcentrés de l'Etat, CdC, partenaires institutionnels et associatifs).

Durée de l'action : 3 ans (définition du cahier des charges / élaboration du dispositif de coordination et portail / évaluation).

Partenaires : A ce jour, le recensement effectué fait état d'environ 50 associations intervenant dans le domaine de la précarité, de l'insertion par l'économique, et du social au sens large , (compte tenu des regroupements et fédérations, le chiffre se rapprochant des 160 si l'on distingue et additionne les différentes antennes) auxquelles s'ajoutent les services déconcentrés de l'Etat (DRJSCS / DDCSPP / DIRECTTE / DDTM) ; partenaires publics (CPAM / CAF / MSA) ; Communes et leurs groupements ; Observatoires.

Co-financeurs : Etat

Budget détaillé sur 2019-2022 :

2019 :

Etat : 120 00 €

CdC : 120 000 €

Total : 240 000 € permettant de financer la prestation de réalisation d'un portail web, la valorisation des ETP d'animation du réseau, la participation des membres aux groupes de travail, le temps de réalisation de l'application SIG Web cartographique

2020 :

Etat : 120 00 €

CdC : 120 000 €

Total : 240 000 € permettant de financer la maintenance et les formations, la communication et l'équipement des partenaires, la valorisation des 2 ETP dédiés à l'animation du réseau des acteurs sociaux (chargé de mission et directeur de mission), à l'accompagnement fonctionnel sur le portail, des ETP dédiés à la communication externe et événementielle

2021 :

Etat : 120 00 €

CdC : 120 000 €

Total : 240 000 € permettant de financer la maintenance et les formations, la communication et l'équipement des partenaires, la valorisation des 2 ETP dédiés à l'animation du réseau des acteurs sociaux (chargé de mission et Directeur de

mission), à l'accompagnement fonctionnel sur le portail, des ETP dédiés à la communication externe continue

Action déjà financée au titre du FAPI : non
Objectifs et progression :

Objectifs :

2019 : Définition du cahier des charges du portail, par l'appui d'un groupe de travail réunissant l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs ; AMO en vue de l'élaboration du portail (construction du site dédié).

2020 : Mise en ligne du site / Formation des acteurs / Communication externe et évènement.

2021 : animation du réseau / maintenance et actualisation du portail / Evaluation et adaptation du dispositif / Evènement / animation territoriale.

Indicateurs de progression :

- Nombre de partenaires engagés dans la démarche depuis son lancement :

100 % des acteurs identifiés intégrés à la base de données à 2019

100 % des acteurs identifiés intégrés au portail à 2020

- Nombre de mairies partenaires et associées

100 % des communes ou intercommunalités portant des CCAS ou CIAS à 2020

Nombre de points d'accueil social à moins de 30 minutes :

2019 : Etat des lieux

2020 : + 20 %

2021 : + 20 %

Nombre de connexions au site : à déterminer